

AVIS AU PUBLIC
Commune de Gigondas
Enquête publique sur le projet de modification du PLU

Par arrêté n°2018/110 en date du 25/09/2018 le maire de Gigondas a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gigondas
Par arrêté n° 2018/120 en date du 25/10/2018 le maire de GIGONDAS a prorogé le délai de l'enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gigondas

A cet effet,

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du PLU. Cette modification a pour objectifs

- Revoir les règles de la zone AU ainsi que les principes des OAP, afin de permettre la réalisation d'un projet adapté au site.
- Faire évoluer les règles de la zone UY (hameau la Beaumette) permettant la réalisation de nouvelles constructions dans la mesure où cette zone sera raccordée au réseau d'assainissement collectif au plus tard à l'été 2018.
- Revoir le règlement de la zone Nf1 afin de ne pas être plus restrictif que la doctrine incendie de forêt et ainsi rendre possible les bâtiments techniques nécessaires aux exploitations agricoles
- Revoir pour les zones A et N les distances de retrait par rapport aux limites séparatives.
- Intégrer les nouvelles dispositions du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI).

L'enquête publique se déroulera du 15/10/2018 au **22/11/2018**, soit **39** jours consécutifs.

Au terme de l'enquête, lorsque le commissaire enquêteur aura rendu son rapport, le Conseil Municipal de Gigondas devra délibérer pour approuver la modification du PLU.

Monsieur Michel du CREST a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Gigondas pendant **39 jours** consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du lundi 15 octobre au jeudi **22 novembre inclus**.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de modification du PLU et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie le :

- 15 octobre 2018 de 10 heures à 13 heures
- 5 novembre 2018 de 10 heures à 13 heures
- **22 novembre 2018 de 10 heures à 13 heures (en lieu et place du 15 novembre 2018)**

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontre, dans la huitaine, Monsieur le Maire et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Monsieur le Maire dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

A compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au maire de la commune de Gigondas le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

Un mois après la fin de l'enquête publique, le public pourra consulter les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur à la Mairie de Gigondas, pendant une durée d'un an.

LE MAIRE,
Eric UGHETTO

